

Compte rendu du CE Région Centre-Est 21 octobre 2014

Pour affichage

Étaient présents :

Élu titulaire : Jérémy Michel (Perrigny) et Yohann Desgeorge (Montrond Les Bains)

Élus suppléants : Thierry Duchez (Montrond Les Bains) .

Élue représentante syndicale : Valérie Dutour (Montrond Les Bains)

Le Président : Xavier Pernicelli / Le RRS : Joel Puig

1 – Approbation du PV du CE du 26 Septembre 2014 :

La CFDT vote CONTRE

POUR : 3 CONTRE : 12

Le PV n'est pas approuvé par le CE

2 – Information et Consultation du CE sur le licenciement de Mme CUCHERAT Flavie :

BLANC : 9 POUR : 1 CONTRE : 5

La CFDT vote CONTRE

Le vote du CE est défavorable

3 – Information et consultation du CE sur le projet d'ouverture en continu du magasin de Tence à compter du 14 Novembre 2014 :

La CFDT fait une déclaration en précisant qu'il n'y a pas d'augmentation de base contrat malgré que le magasin va ouvrir une journée de plus en continu au détriment du confort de la vie des salariés :

BLANC : 9 CONTRE 6

Le vote du CE est défavorable.

4 – Consultation sur le projet de simplification de l'organisation de l'activité de référencement alimentaire du Groupe Carrefour et ses conséquences sociales :

POUR : 8 CONTRE : 2 BLANC : 5

La CFDT vote BLANC

5 – Information et consultation sur les horaires d'ouverture des Dimanches de fin d'année :

Pour les magasins qui sont ouverts habituellement le Dimanche matin, cela ne change rien.

Le 14 Décembre 2014 il est prévu d'ouvrir les magasins de :

- Annemasse Florissant (9h00 à 12h30)
- Bonneville (8h30 à 18h00)
- Scionzier (9h00 à 12h30).

Le 21 Décembre 2014 il est prévu d'ouvrir les magasins de :

- Albertville (9h00 à 12h30)
- Annemasse Florissant (9h00 à 12h30)
- Bonneville (8h30 à 18h00)
- Hauteville (9h00 à 12h30)
- Scionzier (9h00 à 12h30)
- Roanne (9h00 à 19h00)
- Meximieux (9h00 à 12h30)

En ce qui concerne la rémunération, les heures effectuées seront majorées de 100 % car cela reste une ouverture exceptionnelle et le jour de repos sera décalé.

6 – Point sur les horaires de fermeture la veille des fêtes :

24 Décembre 2014 : fermeture des magasins à 18h00
sauf ROANNE à 19h00 et Pont de Chéruy à 18h30.

31 Décembre 2014 : fermeture des magasins à 18h30
sauf Sassenage, Chevigny, Villeurbanne qui fermeront à 19h00.

7 – Existe-t-il une loi qui permet la résiliation de la mutuelle dans le cas où le conjoint a une mutuelle obligatoire dans une autre entreprise ?

La Direction nous répond que vu qu'il n'y a pas d'accord signé de la Direction, il n'y a aucune dérogation pour la résiliation du salarié si son conjoint a aussi une mutuelle obligatoire.

8 – Point sur les salariés en accident de travail, en accident de trajet, en maladie professionnelle :

La CFDT intervient en demandant à la Direction comment se fait-il que la région Centre-Est est dans le flop des accidents de travail avec 225 AT :

La Direction répond que ce problème est sans doute lié avec un grand nombre de salariés dans cette région (4300 salariés).

9 – Point sur le calcul de l'acquisition des JRTT :

pour les employés le calcul est $5/12^e$ de jour ouvré par mois de travail effectif. 0,41 jour/mois.

10 – Point sur la règle de décompte des jours de fractionnement :

La période de prise légale des congés d'été est :

1^{er} Mai au 31 Octobre. Pour que le salarié est droit au jour de fractionnement, il doit prendre – 22 jours de CP tous confondus pendant cette période.

Les jours de fractionnement sont attribués sur la paie de Novembre et doit être pris au 31 Mai de l'année d'après sinon ceux-ci sont perdus.

11 – Point de la Direction sur le « bug » informatique de la paie de Septembre :
La Direction nous explique que suite à ce « bug », certaines données ont été écrasées entre le 1^{er} et le 2^e passage de la paie. Cela a concerné environ 2000 salariés. En effet, certains salariés se sont vus versés qu'une partie de leur salaire. Ceux-ci ont pu bénéficier d'un acompte exceptionnel pour ne pas avoir de frais bancaires.

12 – Point sur la procédure de visite médicale concernant la reprise du travail et l'embauche :

La Direction nous répond que chaque salarié doit passer une visite médicale dès lors qu'ils reviennent d'une absence pour congé maternité ou maladie professionnelle. Par contre, en ce qui concerne les accidents de travail, la visite médicale n'est obligatoire que s'il y a 30 jours d'arrêt.

Pour la visite médicale d'embauche, chaque employé doit faire l'objet d'un examen médical par le médecin du travail avant l'embauche ou, au plus tard, avant l'expiration de la période d'essai qui suit l'embauche.

13- Point concernant le rôle des tuteurs dans l'entreprise :

La Direction nous répond qu'il y a un contrat entre 3 personnes : l'employeur, l'apprenti et le CFA.

Il faut que l'apprenti soit bien cadré afin qu'il soit là pour apprendre le métier du commerce.

14- Point concernant l'entretien des appareils de chauffage dans les magasins :

La Direction nous informe qu'il y a deux interventions de programmer dans l'année.

15- Point concernant les modalités d'encaissement des tickets restaurants :

Dans l'ECO du mois d'Août, il y a eu un rappel en disant que désormais le montant maximum d'encaissement des tickets restaurants est passé de 12E à 19E. Donc désormais nous pouvons donner 3 tickets restaurants si le total des achats est de 19E.

Ce système a été mis en place depuis Avril 2014.

16- Point sur la règle des inventaires généraux :

La Direction nous répond que deux inventaires sont obligatoires dans une année.

17- Point du Secrétaire sur le fonctionnement du CE :

Le Secrétaire rappelle à la Direction de faire respecter l'affichage dans les magasins des PV du CCE de Juillet et Août.

Vote des budgets 2015 : 10 Novembre 2014.

18- Point sur les activités socio-culturelles :

Voyage à Eurodisney et à Venise au mois d'Octobre :

Les deux voyages se sont très bien passés, tout le monde était très content.

Prochain voyage à Eurodisney au mois de Novembre.

Bon de fin d'année et carte cadeau pour les enfants aux alentours du 10 Décembre 2014.

19- Point concernant l'émargement de la journée de SO selon les dispositions 2014 :

La Direction répond qu'un formulaire sera remis à chaque salarié afin que ceux-ci choisissent les modalités pour rendre leur journée de SO.

20- Quel est la durée moyenne d'ouverture dynamique d'une caisse ?

La Direction nous répond : 10 à 20 min.

21- Informations générales de la Direction.

FIN DE LA SEANCE A
17h30



<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/>